

Lettre Type suite à un refus de cotation en Lettre Clé Z

**Papier entête du praticien
ou tampon**

CAISSE PRIMAIRE
D'ASSURANCE MALADIE

Adresse.....

..., le

Messieurs,

Vous refusez la cotation de Z..... que j'ai effectuée pour le (s) patient(s)

Je me permet de vous rappeler que la CCAM ne concerne ni les actes d'orthodontie (en TO) ni les actes de radiographie (en Z) qui sont maintenus dans la version de la NGAP du 1^{er} Janvier 2015 pour les Spécialistes Qualifiés en ODF (code 36). En application de la circulaire UNCAM toujours en vigueur qui précise :

LIVRE II : CLASSIFICATION COMMUNE DES ACTES MEDICAUX

LIVRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

Article III-1

Par dérogation à l'article Ier-1 du livre Ier, continuent à relever des dispositions mentionnées dans l'arrêté du 27 Mars 1972 modifié relatif à la Nomenclature Générale des actes professionnels des médecins, sages-femmes et auxiliaires médicaux : les actes d'anatomo-cytopathologie, les actes de prélèvement réalisés par les médecins biologistes, les actes de pratique thermale, les actes de chimiothérapie anti-cancéreuse, les actes thérapeutiques cliniques des troubles mentaux, les actes communs aux médecins et auxiliaires médicaux et les actes dentaires communs aux médecins et aux chirurgiens-dentistes. Cette dérogation s'applique également aux médecins stomatologistes pour les actes communs aux dentistes et à d'autres spécialités, telles que les radiographies dentaires.

Je vous remercie par avance de bien vouloir reconsidérer votre refus, et vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Dr